

# Le Monde 19 juillet 2023

## « Police et racisme » : ce rapport qui dort depuis deux ans dans les tiroirs de la Dilcrah

[https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/07/18/police-et-racisme-un-rapport-entree-a-la-delegation-interministerielle-a-la-lutte-contre-le-racisme-l-antisemitisme-et-la-haine-anti-lgbt\\_6182396\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/07/18/police-et-racisme-un-rapport-entree-a-la-delegation-interministerielle-a-la-lutte-contre-le-racisme-l-antisemitisme-et-la-haine-anti-lgbt_6182396_3224.html)

Par [Antoine Albertini](#)

***Remis en juillet 2021, ce travail interdisciplinaire au ton mesuré n'a jamais été rendu public par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT. Il récuse pourtant l'existence d'une xénophobie***

Une note de sept pages hors annexes et couverture, intitulée « Police et racisme », dort depuis deux ans dans les tiroirs de la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah). Ce court rapport rédigé à l'initiative du conseil scientifique de l'organisme chargé de la lutte contre les discriminations, qui dépend de Matignon, n'a jamais été publié alors qu'il devait l'être. Pourtant, ses conclusions, après dix-sept auditions de policiers, de magistrats ou d'universitaires par sept chercheurs n'ont rien du pamphlet. Leur ton mesuré, des préconisations précises et nuancées auraient même pu contribuer à inspirer les programmes pédagogiques des écoles de police, où l'enseignement en sciences sociales et les approches pluridisciplinaires relèvent encore pour une large part du vœu pieux – quand elles sont seulement envisagées.

Mais depuis sa remise à la Dilcrah au mois de juillet 2021, ses rédacteurs n'ont pas obtenu la moindre nouvelle de leur travail, qui n'avait pas davantage été porté à la connaissance du public avant sa révélation par *Charlie-Hebdo* le 12 juillet et la mise en ligne du document sur son site Internet.

« Cette note, précise l'organisme, a été adressée aux ministères concernés » et « a, bien sûr, nourri les réflexions dans le cadre de l'élaboration du plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine » dévoilé par la première ministre, Elisabeth Borne, le 30 janvier. Mais elle n'a pas pour autant été rendue publique. « Cette note a été rédigée à l'initiative du conseil scientifique, sans commande expresse de notre part, affirme mardi 18 juillet Sophie Elizeon, déléguée interministérielle et patronne de la Dilcrah. Nous avons fait notre part en tant que service de l'administration centrale et l'avons transmise aux ministères concernés. » Qui ne semblent pas y avoir prêté grande attention.

La note écarte pourtant, d'emblée et sans ambiguïté, l'existence d'une xénophobie structurelle dans la police. « Les auditions ont montré, écrivent ses rédacteurs, qu'on ne peut affirmer que l'institution policière française est délibérément fondée dans son organisation, sa structure hiérarchique, ses recrutements, sa déontologie, ses règlements intérieurs et son idéologie dominante, sur un "racisme systémique". » Ils ont d'ailleurs élargi leur champ de réflexion

aux questions annexes, mais déterminantes, de la formation, des compétences professionnelles ou de la « pénurie » d'encadrement sans oublier de se pencher, puisque c'était l'objet de leur travail, sur les « manifestations de racisme chez certains policiers » et les difficultés d'intervention qui en découlent « auprès de certaines populations ».

## Douze recommandations

*« Nous avons réuni un groupe de travail interdisciplinaire constitué de personnalités venues d'horizons très différents, histoire, anthropologie, sciences de l'éducation, philosophie, souligne Smaïn Laacher, sociologue et ancien président du conseil scientifique de la Dilcrah. C'était une condition pour produire de l'intelligibilité tout en allant au plus près des pratiques, en demandant aux policiers ce qu'ils font, comment et quand ils doivent le faire. »*

De ce travail ont émergé douze recommandations, comme « l'accompagnement à l'entrée progressive dans le métier », le fait de « valoriser les ressources existantes de lutte contre le racisme auprès des policiers » ou l'augmentation « du temps initial de formation des gardiens de la paix ». La plus disruptive concerne l'inspection générale de la police nationale, la « police des polices », dont le rattachement au ministère de la justice est suggéré. C'est en réalité un serpent de mer, maintes fois évoqué sans jamais être concrétisé. Le conseil scientifique de la Dilcrah insiste également sur la nécessité d'ouvrir l'enseignement des élèves policiers aux disciplines des sciences sociales.

En école de gardiens de la paix, la sensibilisation des élèves aux discriminations ne fait guère l'objet que d'une demi-douzaine d'heures de formation « à la fin de la formation, c'est-à-dire après l'évaluation et à l'approche des affectations de poste » si bien que « l'appropriation de leur contenu par les élèves n'est donc ni évaluée ni incluse dans le classement de sortie d'école ». Or, observe le conseil scientifique de la Dilcrah, « la grande majorité des gardiens de la paix intègrent leur premier poste dans la région parisienne alors que, originaires de lieux à faible diversité sociale et ethnoculturelle, ils ne connaissent pas ou connaissent peu les caractéristiques locales ». Selon la Dilcrah, le nouveau plan national de lutte contre le racisme reprendrait l'une des recommandations de cette note en matière de formation, « notamment via le déploiement du marché interministériel de l'Etat et le développement du partenariat noué entre la Dilcrah et les écoles de police pour intervenir dans la formation initiale et continue des futurs agents de police ».

M. Laacher perçoit cependant dans la non-publication du travail mené avec six autres chercheurs un « probable mélange d'indifférence, de désintérêt et peut-être de suspicion à l'endroit de ce travail mené en toute indépendance par des chercheurs ». Reste une autre hypothèse : le fait que la remise de la note ait eu lieu en juillet 2021, [à l'issue du processus du « Beauvau de la sécurité »](#) sur le rôle et les moyens des forces de l'ordre. Dans un tel contexte, pas question de paraître donner corps à des observations, si nuancées soient-elles, à la question du racisme dans la police qui constitue, avec celui des violences illégitimes, un tabou majeur au sein de l'institution. Au ministère de l'intérieur, on nie avoir donné la moindre consigne pour étouffer la note.